



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

ATELIER - MOBILISATION DES FONDS EUROPÉENS POUR LE SECTEUR AHI

20 MARS 2024

Déroulé de l'atelier

1

Introduction

La lutte contre le sans-abrisme, un domaine de coopération intergouvernementale en développement au sein de l'Union européenne

2

Panorama des fonds européens existants

3

Focus sur le FSE +

- *Architecture du FSE + en UE et en France*
- *Quelles opportunités de financement pour les actions et les acteurs du secteur AHI : le convenu de l'OS L*
- *La constitution d'une demande de subvention*

4

Retours d'expériences des acteurs

- *Quatorze Montpellier*
- *ADIL Haute-Saône*
- *UDAF Loire-Atlantique*
- *CCLAJ Le Prado*
- *Groupe SOS*



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1 – INTRODUCTION

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET L'ACCES AU LOGEMENT (DIHAL)

La lutte contre le sans-abrisme, un domaine de coopération intergouvernementale en développement au sein de l'Union européenne

- Mme Laure Billoret, Cheffe de projet au sein de la Mission « Hébergement

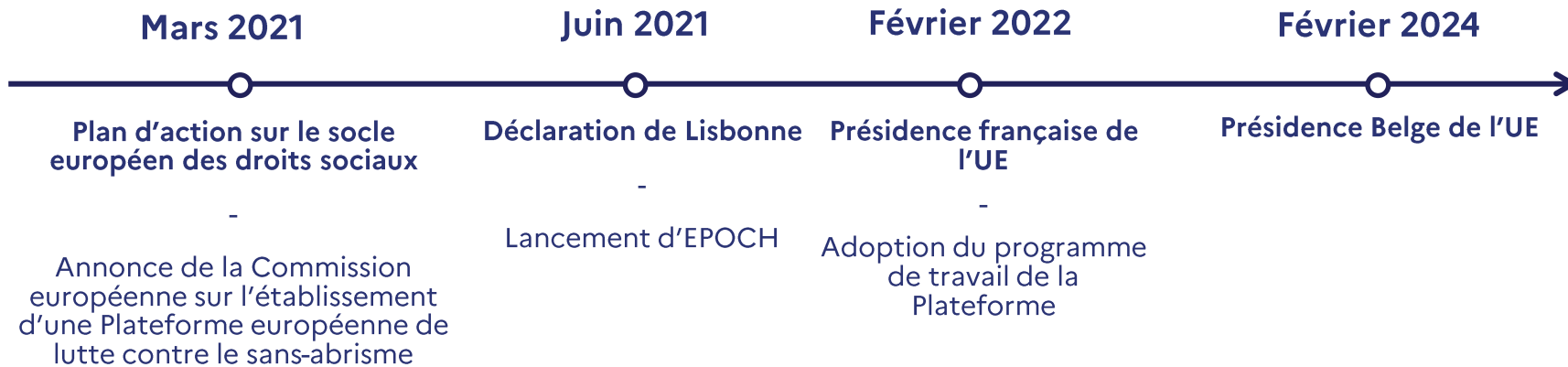


GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Historique

Au sein de l'Union européenne, la lutte contre le sans-abrisme est un domaine de coopération intergouvernementale qui a connu récemment des évolutions importantes :



Membres de la Plateforme

- Institutions européennes : Commission européenne, Parlement européen, Comité européen des régions, Comité européen économique et social
- Etats membres de l'UE : les 27 Etats membres ont signé la déclaration de Lisbonne et sont donc membres de la Plateforme
- Associations / réseaux : FEANTSA, Social Platform, European Social Network
- Représentants des collectivités : Conseil des communes et régions d'Europe, Eurocities
- Autres : Social Economy Europe, European Trade Union Confederation, SGI Europe

Programme de travail de la Plateforme

1

Soutenir les échanges et l'apprentissage entre responsables politiques et acteurs sociaux ; diffuser et promouvoir les bonnes pratiques

2

Exploiter les possibilités de financement de l'UE

3

Mieux comprendre le phénomène et collecter des données ; Examiner les progrès accomplis sur la voie de l'éradication du sans-abrisme d'ici à 2030

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/plateformeFR.pdf>

Avancement des différents projets

1 → Mise en place d'un nouveau programme d'échanges de bonnes pratiques et d'apprentissage mutuel (EPOCH Practice - FEANTSA)

2 → Mise en place d'un groupe de travail par la Banque du Conseil de l'Europe (BCE) et la Commission européenne sur l'accès aux fonds européens
→ Helpdesk sur les services sociaux (<https://eufunds4social.eu/fr/eu-funds-information/>)

3 → 3 projets en cours portés par l'OCDE :

- (i) panorama des définitions et des périmètres utilisés par les pays de l'OCDE sur la question du sans-abrisme
- (ii) Cadre de suivi pour améliorer la collecte de données au niveau européen
- (iii) Mise en place d'une boîte à outils pour développer, mettre en place et évaluer les politiques publiques de lutte contre le sans-abrisme

Informations sur la plateforme : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1061&langId=fr>

Communiquer avec la communauté pour aider les étrangers dans la rue

Connecter les personnes vulnérables et sans-abris au réseau de soutien social

Prévenir le sans-abrisme en aidant les citoyens à risque

Trouver un logement après de nombreuses années de vie dans la rue

Utiliser les biens confisqués pour faire du Logement d'abord

Nouvelles stratégies au niveau des villes pour prévenir le sans-abrisme

Hébergement, accompagnement et réintégration d'ex-condamnés

Briser les stéréotypes sociaux envers les sans-abri

Explorer des approches innovantes pour lutter contre le sans-abrisme





GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2 – PANORAMA DES FONDS EUROPÉENS EXISTANTS

FONDATION ABBÉ PIERRE (FAP)

- Mme Sarah Coupechoux, Responsable Europe





Panorama des fonds européens pour lutter contre le mal logement



Les fonds européens pour l'exercice 2021 - 2027



POLITIQUE DE COHESION 22,4 Mds €

REACT-EU 4 Mds €

Prog. 21-27 18,4 Mds €

FACILITE REPRISE & RESILIENCE 40 Mds €

(+ 60 Mds € soit 100 Mds €)

Les fonds européens pour l'exercice 2021 - 2027

Gestion partagée

La Commission européenne confie la gestion de certains programmes aux États membres qui peuvent ensuite la déléguer à des acteurs locaux

En France, les Régions gèrent le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Elles ont aussi la charge d'une partie du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), du Fonds social européen plus (FSE+) et du nouveau Fonds pour une transition juste (FTJ).

Gestion directe

La Commission européenne (ou ses agences) octroie elle-même la subvention

Par exemple, le programme LIFE, qui soutient les projets liés à l'environnement et au climat, est directement géré par la Commission.

C'est aussi le cas du programme pour la culture Europe créative, via l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA).

Les fonds structurels

- Le Fonds européen de développement régional (FEDER)
- Le Fonds social européen + (FSE+)
- Le Fonds pour une transition juste (FTJ)
- Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)
- Le Fonds de cohésion

RÈGLEMENT (UE) 2021/1058 FEDER art 3

une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en oeuvre le socle européen des droits sociaux (OS 4):

- en améliorant l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail ainsi que l'accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures en matière sociale et à la promotion de l'économie sociale;
- en améliorant l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne;
- **en favorisant l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux;**
- **en favorisant l'intégration socioéconomique des ressortissants de pays tiers, y compris les migrants, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux;**
- **en garantissant l'égalité d'accès aux soins de santé et en favorisant la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi qu'en promouvant le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité;**
- en renforçant le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale;

Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales (OS 5):

- en encourageant le développement social, économique et environnemental intégré et **inclusif**, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité **dans les zones urbaines**;
- en encourageant le développement local social, économique et environnemental intégré et **inclusif** ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité **ailleurs que dans les zones urbaines**.

Les fonds sectoriels

- Horizon Europe
- Erasmus+
- Europe créative
- LIFE
- Digital Europe
- EU4Health
- Le corps européen de solidarité (CES)
- Citoyens, égalité, droits et valeurs
- Justice
- Le programme spatial européen
- Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM)

Les autres fonds

- Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSi)
- Le Fonds Asile, migrations et intégration (FAMI)
- Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)



Être humain !

Scoupechoux@fap.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3 – FOCUS SUR LE FSE+



DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'EMPLOI ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)

- Mme Caroline Piou, Cheffe de la Mission « Appui au déploiement des programmes »
- Mme Kurera Stefi, Chargée de mission « Insertion professionnelle et inclusion sociale dans le FSE+ »



L'architecture du FSE+

- **Doté d'un budget de 99,3 milliards d'euros pour la période 2021-2027, le FSE+ est le principal outil d'investissement social de l'UE** et vise à soutenir les politiques de l'UE en matière sociale, d'emploi, d'éducation et de compétences
- **Un instrument de financement en gestion dite « partagée »** : un règlement fixe les grandes orientations des fonds et un budget est alloué à chaque Etat membre, puis la Commission et les autorités de gestion négocient des programmes fixant les priorités nationales d'utilisation des fonds.
- **Le FSE+ est mis en œuvre à travers des programmes de 7 ans (9 ans en exécution financière).** Le lancement effectif de la programmation 2021/2027 du FSE+ a pris du retard du fait de la crise sanitaire, l'adoption des nouveaux programmes a eu lieu au second semestre 2022

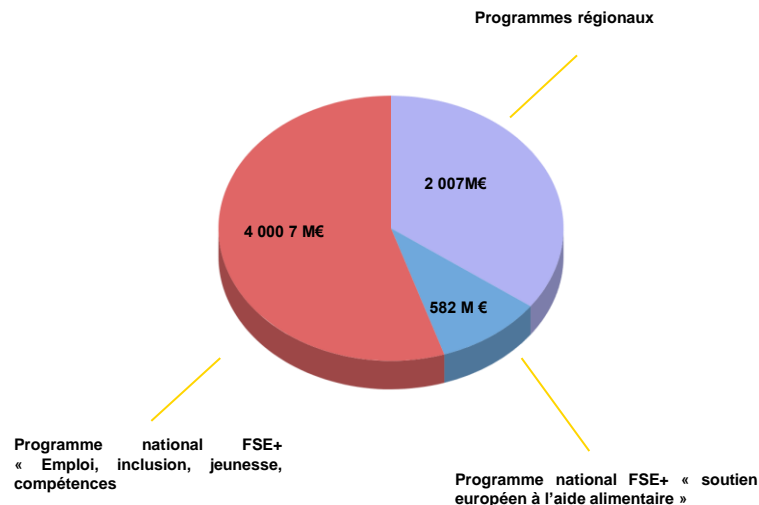
Une mise en œuvre partagée entre l'Etat et les Régions

- En France, le FSE+ est mis en œuvre en France de manière partagée par l'État et les Régions
- Des « lignes de partage » définissent les grands principes de répartition des compétences entre le programme national et les programmes régionaux, en s'appuyant sur les compétences légales de chaque autorité de gestion

Compétences Régions	Compétences Etat	A déterminer localement
<ul style="list-style-type: none"> • Formation des demandeurs d'emploi • Appui à la création d'entreprise • Soutien à l'économie sociale et solidaire • Orientation tout au long de la vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Insertion sociale et pro des personnes les plus éloignées de l'emploi • Accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'apprentissage • Compétences des salariées • Qualités de vie de travail et l'égalité professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Décrochage scolaire et réussite éducative

Le FEAD (aide alimentaire) intègre le FSE pour 2021-2027 mais reste géré dans un programme national distinct par la DGCS. Il finance principalement les marchés nationaux d'aide alimentaire

Répartition de l'enveloppe FSE+ française – 2021/2027



Quels sont les outils de mise en œuvre du FSE+ ?

Une fois allouées à l'Autorité de gestion, les enveloppes financières relatives à chaque fond doivent être mises en œuvre par le biais de programmes :

Les crédits dédiés à l'Etat sont mis en œuvre à travers un programme unique, le **programme national FSE+ "Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences" 2021/2027**, qui a été validé par la Commission européenne le 28 octobre 2022.

Programme national FSE+ "Emploi,
Inclusion, Jeunesse et Compétences"
2021-2027



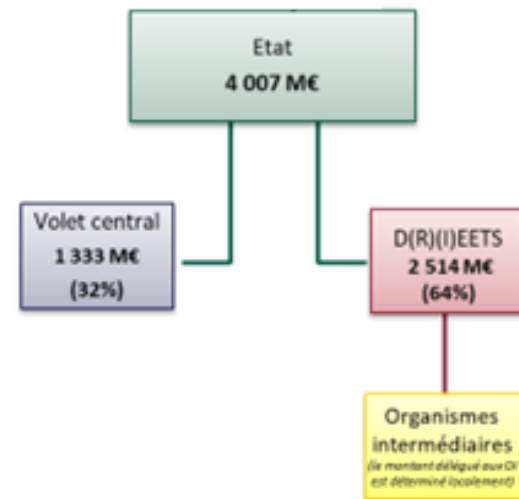
<https://fse.gouv.fr/le-programme-national-fse>

Les conseils régionaux ont chacun leur propre programme régional pour la mise en œuvre de leurs crédits FEDER/FSE+

La mise en œuvre du programme national FSE+

- **En tant qu'autorité de gestion**, la DGEFP assure le pilotage national, la concertation sur ses programmes nationaux (FSE+, FTJ), leur négociation avec la Commission et suit l'avancement de la programmation financière et l'atteinte des objectifs du cadre de performance.
- **Le volet central de la DGEFP finance des opérations d'envergure nationale**, telles que des opérations portées par France Travail ou les têtes de réseau nationales (1/3 des crédits FSE+).
- **Le système s'appuie sur les D(R)I(E)ETS** qui sont chargées **au niveau régional** de la mise en œuvre d'une partie des fonds, dont le pilotage des organismes intermédiaires (2/3 des crédits FSE+).
- **Les organismes intermédiaires (OI) sont chargés de piloter et gérer une enveloppe du FSE+ au niveau local** (départemental ou infra..) et d'assurer toutes les fonctions de gestion qui y sont liées. Le périmètre des actions qu'ils financent est inscrit dans une convention de subvention globale, en cohérence avec le programme. Les OI au niveau déconcentré sont les Départements, les PLIE ainsi que quelques métropoles.

Répartition de l'enveloppe du Programme national FSE+





Les priorités du programme national FSE+

Les priorités du programme national FSE+

LES 3 PRIORITÉS CENTRALES



1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus



2. Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative



3. Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques

LES 4 PRIORITÉS COMPLEMENTAIRES



4. Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain



5. Aide matérielle aux plus démunis



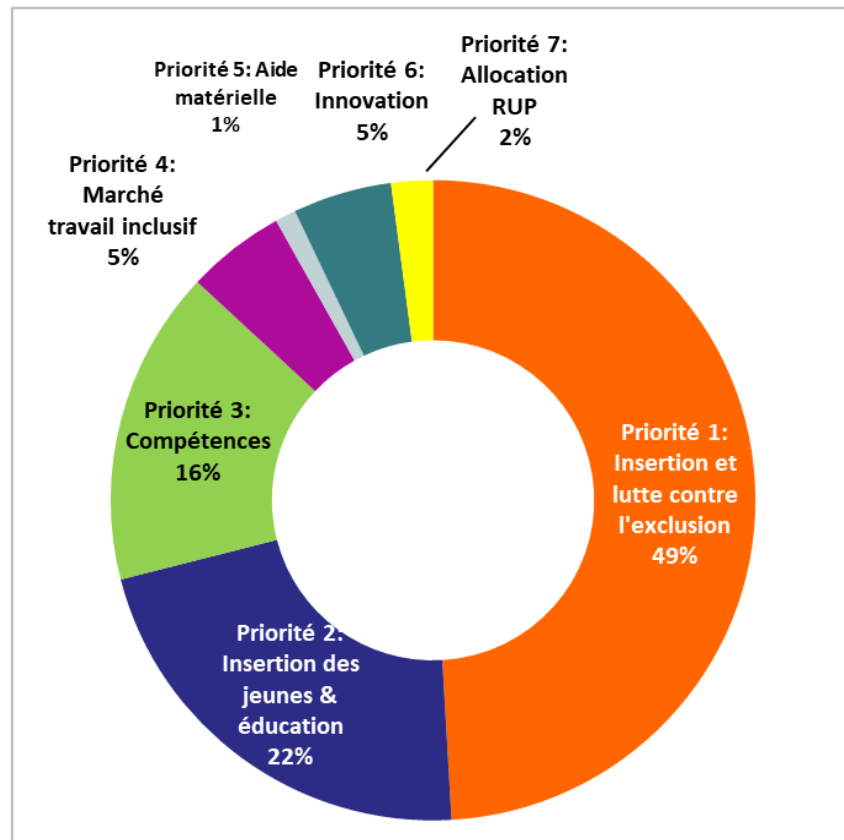
6. Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants



7. Réponse aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques

Ventilation par priorité du PN FSE+ (prévisionnelle)

- La construction de cette ventilation par priorité est basée sur les remontées des D(RI)EETS et les arbitrages relatifs aux projets nationaux financés par le volet central. Elle est amenée à évoluer au fil de la programmation.
- Des contraintes de concentration financières pèsent sur les objectifs de la **Priorité 1** dédiée à l'insertion et la lutte contre l'exclusion (seuil minimal 48%) et de la **Priorité 2** dédiée à l'insertion des jeunes et l'éducation (seuil minimal 22%). La **Priorité 6** (Innovation sociale) est plafonnée à 5% du FSE+.





Priorité 1: Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale

OS H (ex OS 7) - favoriser l'insertion et l'inclusion active

- Accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi (hors formation) ;
- Levée des freins sociaux ;
- Insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
- Insertion par l'activité économique (IAE)
- Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive

L'OS vise les publics les plus éloignés de l'emploi (BRSA, migrants, chômeurs de longue durée) toujours dans une perspective d'insertion dans l'emploi

Cet OS prend le relai des priorités du programme 14-20 dédiées à l'insertion dans l'emploi (Axe 1) et à l'inclusion active (Axe 3).

OS L (ex OS 10) – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

- Repérage et accompagnement des publics précaires et exclus (y compris de l'aide matérielle dans le cadre d'un accompagnement)
- Accès et maintien dans le logement
- Aide sociale et accompagnement de l'enfance vulnérable (y compris mineurs non-accompagnés)
- Lutte contre les violences et accompagnement des victimes

*Cet OS vise à financer **les actions sociales déconnectées d'un lien avec l'emploi** ; il vise les publics fragilisés et précaires : BRSA, migrants, familles monoparentales, enfance vulnérables, victimes de violence...*

Cet OS constitue l'une des évolutions majeures du FSE+ et couvrent un périmètre d'action qui n'était pas financé en 2014-20

P1 OS L – Types d'actions finançables

Actions visant à mieux connaître et mieux lutter contre les facteurs d'exclusion

- Ingénierie, études et innovation sociale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion;
- Expérimentation de nouvelles modalités d'accompagnement ;
- Formation, professionnalisation et mise en réseau des travailleurs du champ social ou médico-social;
- Coordination des acteurs, animation territoriale et ingénierie de projets.

Actions d'accompagnement des personnes à risque ou en situation de pauvreté et/ou exclues, accompagnement pluridisciplinaire pouvant comprendre un ou des élément(s) suivant(s):

- **Grande précarité** : actions ciblées d'aller-vers (ex. maraudes) et soutien au réseau des accueils de jour (ex. orientation sociale) ; aides matérielles : fourniture de biens de première nécessité dans le cadre d'un accompagnement ou de l'accueil.

- **Remobilisation** : actions des réseaux d'entraide, de remobilisation et de socialisation, notamment par les activités culturelles, associatives, sportives, de loisirs et les vacances collectives ; aides à la mobilité pour les déplacements quotidiens.
- **Accès aux droits et aux services** : accès aux soins, prévention et information sur les questions de santé dans le cadre d'un accompagnement et/ou de l'accueil ; accès à la justice, lorsque cet accès permet de résoudre une situation en lien avec la pauvreté, l'exclusion ou la discrimination ; accès aux prestations sociales et lutte contre le non-recours ; apprentissage de l'utilisation des services administratifs numériques et appui à l'accès aux services administratifs numériques.

Publics visés : **Les personnes exposées à la pauvreté ou des difficultés d'insertion dont les BRSA, mineurs et jeunes de l'ASE (ou sortis de l'ASE), ressortissants de pays tiers y compris ceux sous statut de protection, personnes issues des communautés marginalisées, gens du voyage, personnes sans domicile fixe, foyers monoparentaux**

Pour les secteurs de l'AHI

Actions visant à soutenir l'accès et le maintien dans le logement :

- Accompagnement pluridisciplinaire vers et dans le logement (hors investissement), y compris pour les ménages logés dans les logements temporaires, pour favoriser l'accès à un logement pérenne.

Notamment via :

→ *des dépenses de personnel (travailleur social)*

→ *de l'accompagnement social des personnes*

NB : Les postes d'accompagnement dans un ETI sont finançables

Publics visés :

- Les personnes **sans logement**
- Les personnes **mal logées (habitat insalubre) ou en risque de perte de logement**
- Les personnes **prioritaires du DALO**



Le dossier FSE+

Les éléments d'un projet FSE+



Dématérialisation de la
gestion des dossiers



Appels à projets publiés
sur un site unique



Le projet **ne doit pas être**
achevé



Statut du porteur



FSE+ intervient en
cofinancement



Taux de cofinancement
dépend des régions



Simplification pour le
calcul des dépenses

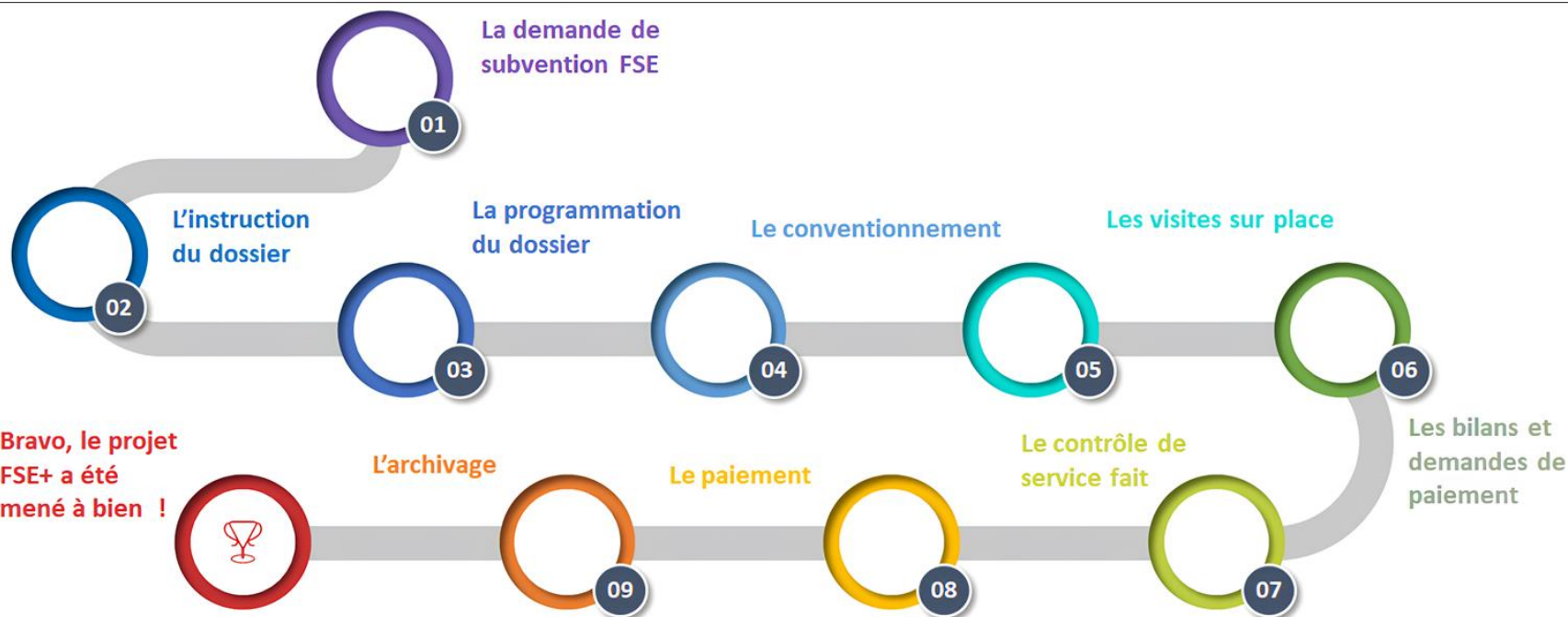


Réduction du délai de
remboursement



Avances au porteur

Les étapes d'un dossier FSE+



Quelques compléments...

- **Vers qui se tourner pour une aide au dépôt ?** Les guichets locaux (DREETS, CD, PLIE ou métropoles). Pour contacter les DREETS : <https://fse.gouv.fr/contacts-des-services>
- **Est-il possible de déposer une demande de subvention partenariale, en consortium ?** Pour le moment non, en cours de négociation avec la Commission européenne.
- **Quelles sont les documents à transmettre lors de la demande de paiement ?** Des pièces justifiant la bonne réalisation du projet, càd des pièces qualitatives (compte-rendu de réunions,...), des documents financiers (bulletins de salaires, MEC, autres cofinancement...) et des documents relatifs au statut des participants.

Concernant les caractéristiques des participants :

- **Nécessité de justifier de manière précise les caractéristiques des participants** afin s'assurer que les participants d'une opération remplissent bien les critères d'éligibilité fixés par le programme, l'appel à projets et la convention pour, garantir la sécurisation des dossiers.

Il s'agit d'une exigence européenne pour tout projet dont le but final est l'accompagnement et la prise en charge de public.



MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation générale
à l'emploi et à la
formation professionnelle



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4 – RETOURS D'EXPÉRIENCES DES ACTEURS

QUATORZE MONTPELLIER

« Montpellier Zéro Bidonville – Accompagner les habitants des bidonvilles dans l'amélioration de leurs conditions de vie »

- M Thomas Henrion, Coordinateur Territoire Zéro Bidonville



Cofinancé par
l'Union européenne



**ARCHITECTURE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR
DES TERRITOIRES AGILES ET RÉSILIENTS**

**Aménagements participatifs
Recherche et formations
Accueil inconditionnel**

2020 - Arrivée à Montpellier : Sanitation du bidonville Zenith 2



ZENITH2

DIAGNOSTIC SOCIO-SPATIAL
D'UN BIDONVILLE MONTPELLIERAIN

Quatorze

CO-AUTEURS
AREA

PARTENAIRES OPERATIONNELS
WEDO **Tu Cmade**

2021 - Stratégie inter-associative de résorption des bidonvilles

Objectif : territoire zéro bidonville

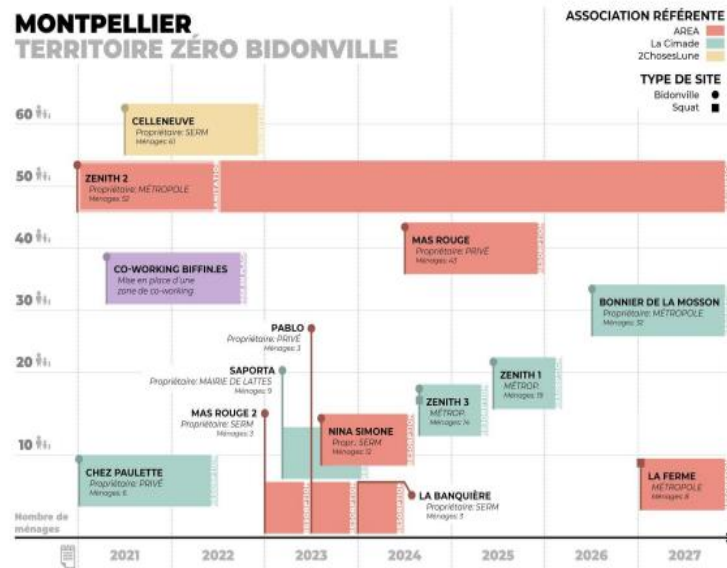
Stratégie territoriale de résorption des bidonvilles sur la métropole de Montpellier

Note de cadrage à destination de la mairie de Montpellier

28 janvier 2021



MONTPELLIER TERRITOIRE ZÉRO BIDONVILLE

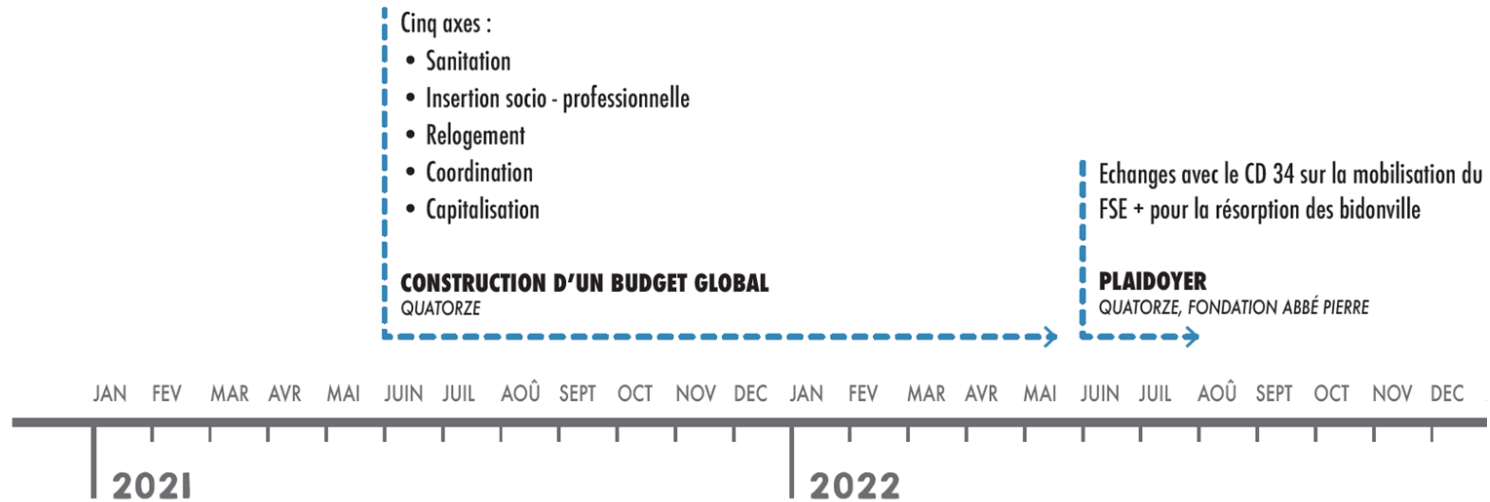


2021 - Construction d'un budget global

Recollement budgétaire des acteurs => Besoin de nouvelles sources de financement

CHARGES	HYPOTHESE	DÉSIGNATION UNITÉ	PRIX	TOTAL	%	TYPE	FINANCEURS
AXE 1 : SANITATION	La sanitation est comprise comme un investissement de moyen terme	Nombre de personnes	Par personne	1 276 000 €	6%		
Diagnostic (socio-pro, habitat, emprise)	880 personnes habitent sur 14 sites à l'échelle de la métropole. Le site du Zénith 2 fait l'objet de la première opération de sanitation, qui sert de base à la modélisation de cet axe programmatique.	880	200 €	176 000 €	1%	Investissement	
Sécurisation (latrines, douches, drainage, électricité)			800 €	704 000 €	3%	Investissement	
Communs			450 €	396 000 €	2%	Investissement	FEDER
AXE 2 : INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE	Chaque travailleur social prend en charge de 15 ménages, dont les compositions sont variables (famille nucléaire, famille élargie)	Nombre de ménages	Par ménage / mois	7 940 890 €	37%		
Suivi socio-professionnel	4 ans en moyenne avant l'entrée dans le logement	276	308 €	4 073 760 €	20%	Fonctionnement	FSE + Etat + Collectivité + FAP
Suivi santé	5 ans en moyenne hors et dans le logement		60 €	1 000 000 €	5%	Fonctionnement	FSE + Etat + Collectivité + FAP
Médiation scolaire	5 ans en moyenne hors et dans le logement		50 €	13 800 €	0%	Fonctionnement	FSE + Etat + Collectivité + FAP
Accompagnement dans le logement	2 ans en moyenne dans le logement, à la suite de l'accompagnement sur site		154 €	42 336 €	0%	Fonctionnement	FSE + Etat + Collectivité + FAP
AXE 3: RELOGEMENT	Un logement par ménage, soit 276 logements nécessaires. Moyenne à stabiliser de 30% T3 - 40% T4 - 30% T5 Surface de logement de 75m2 par ménage selon cette moyenne	Nombre de logements	Par ménage	2 150 000 €	43%		
Hébergement intercalaire	Réhabilitation temporaire de logements ou bureaux vacants 400€/m2 - 20% des logements nécessaires	55	30 600 €	1 656 000 €	8%	Investissement	FEDER
Logement Weco	Réhabilitation pérenne et écologique de logement ou bureaux vacants appartenant aux collectivités 1150€/m2 - 30% des logements nécessaires		30 250 €	7 141 500 €	33%	Investissement	Solifap + Weco Invest
Logement de droit commun	Intermédiation locative - marchés privés (25%) et publics (25%) - sur 6 ans 50% des logements nécessaires		2 000 €	552 000 €	3%	Investissement	FEDER
AXE 4 : COORDINATION	La gouvernance est assurée par un comité de pilotage, coordonné par la personne publique, avec le soutien des partenaires opérationnels	Nombre ETP / An	Par structure et par an	2 673 405 €	12%		
Facilitation	Poste de coordination du consortium - porté par l'une des structures partenaires	2,5	138 375 €	2 075 625 €	10%	Investissement	FEDER
Réunions de pilotage	Gouvernance - porté par la personne publique	0,6	5 535 €	199 260 €	1%	Investissement	FEDER
Réunions techniques	Gouvernance - porté par la personne publique - 3 structures partenaires	1,2	5 535 €	398 520 €	2%	Investissement	FEDER
AXE 5 : CAPITALISATION		Nombre de livrables	Par livrable	480 000 €	2%		
Etude d'impact social	Initial, intermédiaire, final	3	80 000 €	240 000 €	1%	Investissement	FEDER
Valorisation	Ouvrage, exposition, documentaire	3	80 000 €	240 000 €	1%	Investissement	FEDER
		Résorption de 14 bidonvilles, relogement de 880 personnes dont 393 enfants		21 719 795 €	100%		
Total Investissement				13 778 905 €	63%		35% FEDER + 35% Solifap + 30% Weco Invest
Total Fonctionnement pluri-annuel (8 ans)				7 940 890 €	37%		50% FSE + 30% Etat + 15% Collectivité + 5% FAP

2022 - Échanges avec le Conseil Départemental de l'Hérault



En parallèle, échanges avec le Conseil Régional Occitanie sur la mobilisation du FEDER

Appel à projets 2022-2023 : 1 200 000€ sur la durée de l'AAP (600 000€/an)

- 3 acteurs Montpelliérains impliqués dans la stratégie ont répondu à l'AAP
- 176 000€ demandés et obtenus (30% de l'enveloppe 2023)

Appel à projets 2024-2025 : 1 500 000€ sur l'AAP (750 000€/an)

- 5 acteurs Montpelliérains impliqués dans la stratégie ont répondu à l'AAP
- 1 549 329€ demandés (103% de l'enveloppe)

Réponse à l'AAP de manière complémentaire et coordonnée, en proposant des projets de médiation scolaire (AREA), de renforcement de l'accompagnement social (Cimade), d'accès à l'eau et de mobilisation communautaire (SOL), d'amélioration de conditions de vie (Quatorze) et de gestion d'habitat intercalaire (Croix Rouge).

Sensibilisation et formation des acteurs Montpelliérains

Janvier 2023

Présentation du fonctionnement du FSE + et de la programmation 2021-2027 par Sarah Coupechoux - FAP

Retour d'expérience d'une association qui mobilise le FSE depuis 7 ans par Anne Leymat - Association le Village

=> 8 associations présentes

Février 2023

Formation de deux jours à la gestion du FSE + animée par WelcomEurope

=> 4 associations formées

Septembre 2023

Présentation de l'AAP 2024-2025 par Service Europe du CD 34

=> 5 associations présentes

Freins et problématiques identifiées à ce stade (en cours de bilan 2023)

Calendrier des appels à projet

- Fenêtre d'ouverture de 2 mois
=> Demande une grande réactivité des acteurs pour construire et déposer un projet dans les temps
=> L'AAP 2024-2025 a été ouvert entre juillet et septembre 2023 (!)
- Temps d'instruction/conventionnement assez long
=> L'AAP 2022-2023 a été publié en février 2023 et conventionné en décembre 2023 (!)
=> L'AAP 2024-2025 sera conventionné en avril 2024

Risque financier à mesurer

- Nécessite une avance de trésorerie (50% de la subvention FSE +)
- Risque de ne pas obtenir le solde de 50% si la justification de l'action n'est pas conforme.

Pièces justificatives à produire

- Demande une réelle rigueur et la construction d'outils de suivi du projet
- Justification de l'action : besoin de faire signer les "participants", risque d'exclusion des personnes les plus éloignées de l'insertion ?
- Eligibilité des participants : Vraie problématique pour les habitants des bidonvilles, non résolue à ce jour



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4 – RETOURS D'EXPÉRIENCES DES ACTEURS

ADIL HAUTE-SAÔNE

« Renforcer la prévention des expulsions par un accompagnement social complémentaire aux actions des travailleurs sociaux de la Haute-Saône »

- Mme Sandra Viennet, Directrice



Cofinancé par
l'Union européenne

IDENTIFICATION DU PROJET

- ▶ **Cadre de l'opération** : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse
- ▶ **Priorité** : 1 - Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus
- ▶ **Objectif spécifique** : 1.- Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants
- ▶ **Opération financée par le FSE+** : « Renforcer la prévention des expulsions par un accompagnement social complémentaire aux actions des travailleurs sociaux du Département de la Haute-Saône »

IDENTIFICATION DU PROJET

► Une des missions essentielles du réseau ANIL- ADIL :

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes les plus démunies en vue de prévenir les impayés/ expulsions.

► Projet financé par le FSE + :

« Renforcer la prévention des expulsions par un accompagnement social complémentaire aux actions des travailleurs sociaux de la Haute-Saône »

► Descriptif de l'opération :

Nouvel accompagnement social proposé aux ménages en difficulté du parc locatif privé, en binôme avec les juristes l'ADIL 70 par le recrutement d'un.e CESF. Accompagnement socio-juridique réalisé en lien avec d'autres intervenants sociaux selon les situations rencontrées.

► Plus-value du projet sur l'existant :

Prise en compte optimale du volet procédural de toute menace d'expulsion dans l'accompagnement proposé par le ou la CESF.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

► Dépôt du dossier Ma démarche FSE + :

- Créer un compte sur <https://mesdemarches.emploi.gouv.fr>

► Moyens humains :

Recrutement d'un.e CESF (1 ETP) - suite à l'obtention de l'agrément ISTF- pour 60 « participants » sur une période de réalisation de 06/03/2023 au 31/12/2024

► Moyens financiers :

- Coût total du projet : 110 301 € dont part FSE + : 47 271 € (taux 40% des dépenses de personnel)

- Co-financement (63 030 €) nécessaire recherché auprès de la CAF.

- Avance de 40 % de la part FSE + versée dans les 1ers mois de l'opération

► Accompagnement par « l'organisme intermédiaire » :

Les services du Département de la Haute-Saône – cellules FSE et FSL

POINTS DE VIGILANCE

Une contrainte : compléter le dossier en ligne dans un délai restreint.

► Au niveau du financement du projet : une exigence de trésorerie

- 40% de la part du FSE+ (soit 18 908 €) versé suite à la notification de la subvention FSE+
- Solde FSE + versé après la fin de l'opération sur production du bilan (au plus tôt six mois après la fin de l'opération)
- Une obligation de conserver a minima 5 ans les pièces justificatives des dépenses

► Au niveau des obligations de publicité : faire connaître l'action de l'UE

- L'emblème de l'UE avec la mention « cofinancé par l'Union Européenne » doit être apposée sur l'ensemble des supports de communication.
- Description succincte de l'opération sur son site internet/ médias sociaux.
- Apposer de façon visible une mention du soutien FSE+ sur les outils de communication
- Affiche format A3 au minimum (support papier ou électronique) : informations sur l'opération avec mention soutien FSE+

POINTS DE VIGILANCE

▶ Au niveau du reporting de la CESF :

- Obligation de renseigner dans le système d'information Ma démarche FSE+ les données relatives pour chaque participant à son identification, à sa situation à l'entrée et à la sortie de l'opération

▶ Le positif :

- Le soutien étape par étape des services du Département de la Haute-Saône.
- Un accompagnement indispensable à la concrétisation du projet FSE +.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4 – RETOURS D'EXPÉRIENCES DES ACTEURS

UDAF LOIRE-ATLANTIQUE

« Proposer de l'habitat accompagné pour des jeunes sortant de l'ASE »

- Mme Nathalie Payelle, Directrice générale



Cofinancé par
l'Union européenne



L'association



Association loi 1901
créée en 1945 par décret

{ Unaf
Uraf
Udaf

Missions des Udaf
(code action sociale et des familles) = Représenter et défendre
les intérêts de toutes les
familles

Les services et les actions

Protection Juridique des Majeurs

Protection de l'Enfance

Logement

Conseil budgétaire

Aide aux aidants

Accès aux droits et au numérique

Habitat inclusif

Site internet Udaf 44 :

<https://www.udaf44.fr/>

Nathalie PAYELLE – Directrice Générale UDAF 44



CONTEXTE

- Analyse des besoins en lien avec les services d'accompagnement de l'UDAF 44
- L'Etat avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Le Conseil Départemental avec l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

Dispositif A-J-I-L

Autonomie- Jeunesse – Insertion – Logement

INGENIERIE DU PROJET

- Mener la réflexion avec les services du Département pour co-construire des propositions innovantes dans un souci de prévenir les ruptures à la sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Réaliser une consultation auprès des jeunes accompagnées dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance

INGENIERIE DU PROJET

- Rapport du CESE « Prévenir les ruptures des parcours en protection de l'enfance »
- Etude nationale de l'INED « Etude longitudinale sur l'accès à l'autonomie après un placement »
- Etude régionale URIOPSS « Jeunes 18/25 ans en situation d'exclusion ayant eu un accompagnement / un parcours en protection de l'enfance »

PROJET

- Insertion par le logement pour les jeunes 18/25 ans sortant ou ayant eu un parcours Aide Sociale à l'Enfance
- En difficultés sociales et / ou en situation de handicap psychique
- Souhaitant s'inscrire dans une démarche d'insertion sociale durable

EXPERIMENTATION AJIL

Autonomie Jeunesse Insertion Logement

- 6 logements meublés sur la commune de Bouguenais
- Une coordinatrice en insertion sociale

OBJECTIFS

- Soutenir ces jeunes dans leur parcours vers l'autonomie :
 - ✓ Proposer un logement et garantir la capacité à habiter
 - ✓ Faciliter l'accès aux droits et aux services
 - ✓ Encourager l'insertion sociale en favorisant la citoyenneté

FINALITES

- Reconnaître le droit au logement
- Prévenir les risques d'exclusion
- Sortir de la précarité
- Développer l'autonomie sur tous les aspects du quotidien
- Accompagner le devenir adulte
- Soutenir le projet d'insertion sociale



CO-CONSTRUCTION

- Département
- Communes
- Bailleurs sociaux
- Structures protection de l'enfance
- Acteurs opérationnels

PARTENAIRES

Financiers



STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ



PREFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE



Opérationnels



FINANCEMENTS

- 2020/2021 : Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
- 2021/2022 : Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
- 2023/2024 : Appel à projets Programme National FSE + Emploi Inclusion Jeunesse Compétences
« Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. »



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Cofinancé par
l'Union européenne





GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

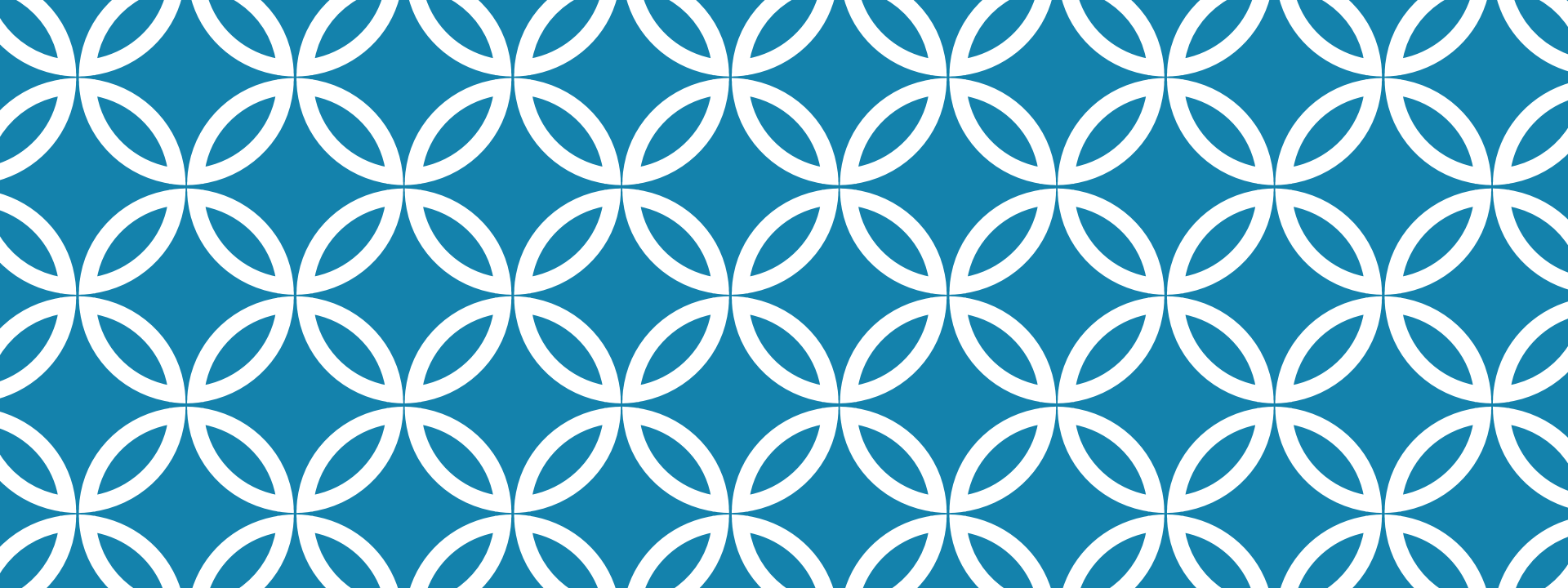
4 – RETOURS D'EXPÉRIENCES DES ACTEURS

CCLAJ LE PRADO (GIRONDE)

« A vos marques, clés, partez ! » : Lever les freins à l'intégration sociale des jeunes exposés aux risques de pauvreté et d'exclusion sociale en permettant aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement social et d'un logement »

- Mme Mathilde Mortas, Cheffe de service CLLAJ
- Mme Géraldine Bats, Coordinatrice FSE + CLLAJ

**Association Laïque
PRADO**



**CLLAJ 33 — A VOS MARQUES, CLES,
PARTEZ!**

Association Laïque
PRADO

LE CLLAJ ET LE FSE : UN ENGAGEMENT DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES

- Déjà mobilisé sur l'opération FSE « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion pour les jeunes chômeurs ou inactifs âgés de 18 à 30 ans »
- Différence entre le programme FSE et FSE + : volet spécifique Logement.
- Les missions principales du CLLAJ sont d'œuvrer pour l'accès au logement des jeunes de 18 à 30 ans par l'intermédiaire de dispositifs d'hébergement – logement comme l'ALT, la sous-location, la résidence sociale, le CEJ JR, l'ASLL, le logement d'abord.
- L'objectif L du nouveau programme FSE+ : répond donc pleinement aux missions du CLLAJ, logique de continuité.

NOTRE PROJET

Le public	<ul style="list-style-type: none">- Jeunes de 18 à 30 ans- En situation administrative régulière- Sans logement ou mal logé- Eloignés de l'emploi ou sans emploi ou bénéficiaires des minima sociaux- Accompagnement de 25 jeunes à l'année
Nos objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Permettre aux jeunes éloignés de l'emploi de pouvoir accéder au logement pérenne en :<ul style="list-style-type: none">-Développant le pouvoir d'agir des personnes accompagnées dans la logique du principe du logement d'abord-Accompagnant à l'autonomie à travers l'accès au logement• Acquérir une stabilité sociale et durable
Nos actions	<ul style="list-style-type: none">- Repérage par l'intermédiaire de nos permanences AIO- Identification et validation- Temps de captation- Entrée dans le logement
Notre secteur d'intervention	Bordeaux / Métropole
Nos moyens	1 ETP / Poste de coordinatrice + temps de GLA, de Direction, de secrétariat et de comptabilité
La temporalité	Programme de 1 à 2 ans en fonction de l'AAP

LE FSE+ AU QUOTIDIEN

- **Point + :**

- Faire reconnaître et appliquer le droit au logement à l'échelle européenne
- Œuvrer à l'échelle territoriale pour un public précaire et dépourvu de stabilité résidentielle (partenariat et accompagnement étroit avec le Département de la Gironde sur l'AAP)
- Bénéficier d'une autonomie dans la conception et la réalisation de projet
- Remonter les besoins via une plateforme plus ergonomique et assez intuitive

- **Point plus complexe :**

- Cadre réglementaire assez rigide et formel : obligation de prendre en compte tous les critères imposant une certaine contrainte dans la réalisation du projet
- Travail administratif nécessitant une rigueur et une réactivité importante qui induit une articulation étroite dans l'organisation interne (AAP + Bilans)
- Justificatifs administratifs à fournir : parfois en inadéquation avec les conditions de vie du jeune se retrouvant en situation de précarité. Il est parfois difficile de récupérer ces justificatifs qui restent obligatoires (domiciliation, justificatif de non ressource...). Cela nécessite donc de faire preuve de persévérance et de système D.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4 – RETOURS D'EXPÉRIENCES DES ACTEURS

GRUPE SOS – ASSOCIATION JOSÉPHINE (SEINE-SAINT-DENIS & HAUTS-DE-SEINE)

Un temps pour soi

- Mme Emma Roche, Cheffe de projets européens – Direction du Développement et de l'Innovation
- Mme Hafidha Ouadah, Directrice de l'association Joséphine

Atelier mobilisation des fonds européens

Présentation du projet « Un temps pour soi » de l'Association Joséphine
- Groupe SOS



Joséphine
un autre regard sur soi

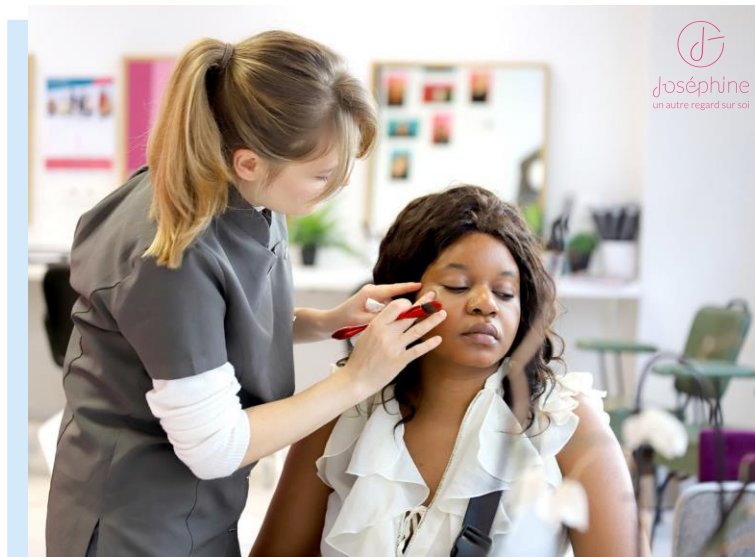
SOMMAIRE

- Présentation du projet « Un temps pour soi »
- Ce que finance le FSE+
- Bonnes pratiques pour la candidature
- Bonnes pratiques pour le suivi du projet



Un temps pour soi - Association Joséphine

- **Durée du projet** : 2 ans (2023 – 2024)
- **Lieux de réalisation du projet** : Hauts-de-Seine (92) et Seine-Saint-Denis (93)
- **Autorité de gestion** : DRIEETS Île-de-France
- **Taux d'intervention** : 35 % de FSE+
- **Priorité et objectif spécifique** : 1 L – inclusion sociale
- **Objectifs** : permettre aux femmes cumulant des facteurs de vulnérabilité, d'éloignement de l'emploi, de précarité et d'exclusion sociale d'agir sur leur estime et confiance en vue d'améliorer leur intégration sociale, via la socio-esthétique. Ce projet a pour vocation d'agir sur le renforcement de leur autonomie, de leur capacité d'agir et sur la valorisation de leurs compétences en levant les freins qu'elles rencontrent au quotidien.



Ce que finance le FSE+ pour notre projet

■ Activités financées :

→ Mise en place d'ateliers de soins collectifs :

- Atelier cosmeto-food
- Atelier « les essentiels de la coiffure des cheveux texturés »
- Atelier « mise en beauté naturelle »
- Atelier mixte « mise en beauté naturelle » et « coiffure »

Durant ces ateliers, le dialogue est favorisé entre les participantes et les encadrantes.

→ Organisation d'une journée capital confiance : temps collectif et rendez-vous individuels

- Soins de coiffure
- Soins esthétiques
- Atelier de sophrologie et de réflexologie
- Conseil en image
- Don d'une tenue et d'accessoires, de bijoux et d'une trousse beauté

Cette journée permet de créer des liens entre les participantes, et de lever les freins d'accès à un salon de beauté.



Bonnes pratiques pour la candidature

Afin d'optimiser une candidature, nous recommandons de :

- ❑ Présenter le projet à l'autorité de gestion ou l'organisme intermédiaire en amont afin de s'assurer que le projet répond bien aux attentes du cahier des charges
- ❑ Vérifier que l'on dispose d'une trésorerie suffisamment solide afin de pouvoir avancer les dépenses puisque le FSE+ vient en remboursement
- ❑ Rédiger les réponses sur un brouillon plutôt que directement sur la plateforme et les charger une fois terminé car il peut y avoir des dysfonctionnements techniques
- ❑ Anticiper la rédaction du projet et la récolte des pièces administratives à joindre à la candidature et consacrer un temps pour la relecture



Bonnes pratiques pour le suivi du projet

Pour mener à bien un projet FSE+, nous conseillons les bonnes pratiques suivantes :

- ❑ S'assurer que l'on dispose de moyens humains pour le suivi du projet (récotte des pièces justificatives, échanges avec l'autorité de gestion, rédaction de la candidature et des bilans)
- ❑ Affecter le personnel à taux fixe sur le projet afin d'éviter d'avoir recours à des fiches temps qui doivent régulièrement être signées
- ❑ Préparer une checklist des documents à récolter durant la réalisation du projet
- ❑ Récolter les justificatifs de réalisation de projet et liés aux participant.es au fur et à mesure et les classer (en format papier et numérique) pour éviter toute perte en cas de turnover des équipes



Restons connecté·e·s !

Contactez-nous

102 rue Amelot 75011 Paris

01 58 30 55 55

info@groupe-sos.org

groupe-sos.org

Suivez-nous

 [groupe_sos](#)

 [groupe-sos](#)

 [@groupesos](#)

 [groupe_sos](#)